

ASSEMBLÉE NATIONALE29 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 236

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2 BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique peut demander »

les mots :

« le juge ordonne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.